

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

EDUCATION / JEUNESSE

CENTRE SOCIAL – CREATION D’UN REGLEMENT INTERIEUR

Considérant la reprise en régie du Centre social au sein du service Education Jeunesse au 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant la nécessité de continuité des activités dans le cadre du projet social ;

Considérant que le règlement intérieur en vigueur date d’avant la reprise en régie du service et que les 6 premiers mois de fonctionnement ont permis d’établir un nouveau cadre organisationnel ;

Sur proposition de Monsieur DORCIER, le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, d’approuver le nouveau règlement intérieur applicable à compter du 1^{er} octobre 2022.

----- Fin du document -----